

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00245

Numéro SIREN : 490 662 210

Nom ou dénomination : A2MICILE CHALON SUR SAONE

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2023 sous le numéro de dépôt 5535

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Joël CHAULET

CERTIFIE CONFORME EN MA QUALITE D'ASSOCIE

✓ Certified by  you sign

Sarah SABIH

CERTIFIE CONFORME EN MA QUALITE DE GERANTE ET D'ASSOCIEE

✓ Certified by  you sign

Joël CHAULET

CERTIFIE CONFORME EN MA QUALITE D'ASSOCIE

✓ Certified by IFP member

SARL A2MICILE CHALON SUR SAONE

Page :

1

Sarah SABIH

CERTIFIE CONFORME EN MA QUALITE DE GERANTE ET D'ASSOCIEE

✓ Certified by IFP member

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 400,00	1 400,00		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	988,19	988,19		
	Autres immobilisations corporelles	12 297,52	6 321,84	5 975,68	703,32
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	3 302,00		3 302,00	3 302,00
	Autres immobilisations financières	1 320,00		1 320,00	1 320,00
TOTAL (II)		19 307,71	8 710,03	10 597,68	5 325,32
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	177 307,34	38 923,73	138 383,61	171 875,08
	Autres créances	17 715,90		17 715,90	12 214,73
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	84 155,97		84 155,97	115 425,82
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				58,35
	TOTAL (III)	279 179,21	38 923,73	240 255,48	299 573,98
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		298 486,92	47 633,76	250 853,16	304 899,30

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	2 000,00	2 000,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	200,00	200,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	324,80	362,51
	Résultat de l'exercice	45 802,48	71 962,29
	Subventions d'investissement	23 040,00	
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	71 367,28	74 524,80
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	904,05	3 253,40
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 530,96	22 006,91
	Dettes fiscales et sociales	121 025,47	162 430,26
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	31 025,40	42 683,93
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	179 485,88	230 374,50
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	250 853,16	304 899,30
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	45 802,48	71 962,29
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	179 485,88	230 374,50
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	904,05	3 253,40
	(3) Dont emprunts participatifs		

A2MICILE CHALON SUR SAONE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 3 RUE CAUMARTIN
71100 CHALON-SUR-SAONE
490 662 210 R.C.S. CHALON-SUR-SAÔNE

RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE SUR LES CONVENTIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE
--

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée à ces articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à CHALON S/ SAONE
Le 06/06//2023

Sarah SABIH

✓ Certified by  yousign
SOCIÉTÉ

A2MICILE CHALON SUR SAONE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 3 RUE CAUMARTIN
71100 CHALON-SUR-SAONE
490 662 210 R.C.S. CHALON-SUR-SAONE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOSLE 31 DECEMBRE 2022
--

Chères associées,

Nous vous avons réunies en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur, et identiques à celles de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2022, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 905.127,65 Euros, contre 968.985,35 Euros pour l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 900.769,12 Euros, contre 912.601,99 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges d'exploitation les plus importants sont les suivants :

☞ Autres achats et charges externes	E.	154.002,06
☞ Salaires et traitements	E.	614.946,74
☞ Charges sociales du personnel	E.	75.067,02

Le résultat d'exploitation, se solde par un bénéfice de 62.843,78 Euros, contre un bénéfice de 99.684,73 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier déficitaire de 58,30 Euros, le résultat courant avant impôts se solde par un bénéfice de 62.785,48 Euros, contre un bénéfice de 99.610,29 Euros pour l'exercice précédent.

Ainsi, après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices de 16.983,00 Euros, le résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de 45.802,48 Euros, contre un bénéfice de 71.962,29 Euros pour l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le total général du bilan s'est élevé à 250.853,16 Euros, contre 304.899,30 Euros pour l'exercice précédent.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un bénéfice d'un montant de 45.802,48 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	45.802,48
<u>Report à nouveau</u>	E.	<u>324,80</u>
TOTAL DISPONIBLE	E	46.127,28
A titre de dividendes	E.	46.000,00
<u>Au report à nouveau</u>	E.	<u>127,28</u>
TOTAL AFFECTE	E.	46.127,28

Le paiement des dividendes serait effectué au siège social, à compter du jour de la décision des associées.

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1)

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8% - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 18.400,00 Euros.
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 27.600,00 Euros,

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2021	28.800	43.200
31/12/2020	5.600	8.400
31/12/2019	12.400	18.600

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé qu'aucune dépense et aucune charge, non déductibles fiscalement, n'ont été engagées au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, les conventions, relatées dans le rapport spécial de la gérance, doivent être reportées sur le registre des décisions de l'associée unique.

Fait à CHALON S/ SAONE
Le 06/06/2023

la Gérance **Sarah SABIH**

Page 2 sur 2

✓ Certified by  yousign

S.S.J.C.

A2MICILE CHALON SUR SAONE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 3 RUE CAUMARTIN
71100 CHALON-SUR-SAONE
490 662 210 R.C.S. CHALON-SUR-SAONE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2023
--

L'an deux mille vingt-trois, le six juin, à dix heures, les associées se sont réunies au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation verbale de la gérance.

Sont présentes :

- | | |
|---|----------|
| ➤ Madame Sarah SABIH
titulaire de huit parts sociales en pleine propriété, ci | 8 parts |
| ➤ La Société A2MICILE EUROPE S.A.,
titulaire de douze parts sociales en pleine propriété, ci | 12 parts |

Total des parts présentes : 20 parts sociales en pleine propriété sur les 20 parts composant le capital social.

Madame Sarah SABIH préside la séance, en qualité de gérante associée.

La Présidente constate que les associées présentes possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par l'article R.223-18 du Code de commerce, ont été tenus à la disposition des associés au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée, à sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis La Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mode de consultation,
- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Renouvellement du mandat de la gérance
- Pouvoirs.

La Présidente donne ensuite lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

La Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, La Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Les associées prennent acte de la convocation verbale de la gérance. En conséquence, l'Assemblée, comprenant tous les associées, sans exception, présentes et propriétaires de la totalité des parts composant le capital social, déclare bonne et

valable la convocation faite par la gérance aux associés à l'effet d'y assister, sans qu'aient été observés les délais et modes légaux et statutaires de convocation, couvre expressément toutes irrégularités résultant de cette circonstance, et renonce à se prévaloir d'aucune nullité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ledit rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesquels font apparaître un résultat bénéficiaire de 45.802,48 Euros.

Elle prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un bénéfice d'un montant de 45.802,48 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	45.802,48
<u>Report à nouveau</u>	E.	<u>324,80</u>
TOTAL DISPONIBLE	E	46.127,28
A titre de dividendes	E.	46.000,00
<u>Au report à nouveau</u>	E.	<u>127,28</u>
TOTAL AFFECTE	E.	46.127,28

Le paiement des dividendes serait effectué au siège social, à compter du jour de la décision des associées.

Ce dividende de 46.000,00 Euros sera éligible à l'abattement de 40 % prévu au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 18.400,00 Euros.
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 27.600,00 Euros,

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2021	28.800	43.200
31/12/2020	5.600	8.400
31/12/2019	12.400	18.600

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur l'absence de convention, de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve ledit rapport dans son intégralité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance décide de renouveler le mandat de la gérante, Madame Sarah SABIH, pour une durée déterminée, qui ne pourra excéder le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les cogérants et par les associés présents.

Sarah SABIH
Gérante

Sarah SABIH

✓ Certified by  yousign

A2MICILE EUROPE S.A,
Représenté par son Président
du Conseil d'Administration,
Joël CHAULET

Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign

A2MICILE CHALON SUR SAONE
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 3 RUE CAUMARTIN
71100 CHALON-SUR-SAONE
490 662 210 R.C.S. CHALON-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIEES DU 6 JUIN 2023
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

TROISIEME RESOLUTION

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font ressortir un bénéfice d'un montant de 45.802,48 Euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	E.	45.802,48
<u>Report à nouveau</u>	E.	<u>324,80</u>
TOTAL DISPONIBLE	E	46.127,28
A titre de dividendes	E.	46.000,00
<u>Au report à nouveau</u>	E.	<u>127,28</u>
TOTAL AFFECTE	E.	46.127,28

Le paiement des dividendes serait effectué au siège social, à compter du jour de la décision des associées.

Il est précisé que :

- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 18.400,00 Euros.
- Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 27.600,00 Euros,

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé enfin que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement (€)	Revenus non éligibles à l'abattement (€)
31/12/2021	28.800	43.200
31/12/2020	5.600	8.400
31/12/2019	12.400	18.600

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Sarah SABIH
Gérante

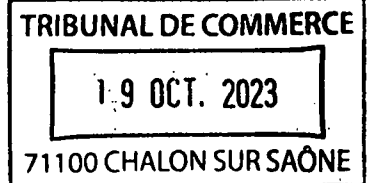
Sarah SABIH

Azucite CHALON SUR SAONE

Bonjour,

Suite à l'échec de dépôt sur le Guichet Unique, veuillez recevoir les documents pour le dépôt de comptes clos le 31.12.2022 et le chèque de 45.02 € à l'ordre du greffe.

En vous remerciant par avance.



APPROBATION DES COMPTES CHALON SUR
SAONE 31 12 2022

ID 2284abdd-57e4-49db-aebf-7e40164a599d
Sending date 2023-07-03 14:02:10 UTC | Expiration date 2024-01-03 22:59:00 UTC

Signed by
Sarah SABIH

✓ Certified by  yousign

 GROUPE A2MICILE

Sender

	Type	User
	ID	017c86c6-ca2b-4274-b541-3d918f7516f2
	First name	Groupe A2MICILE
	Last name	Salomé WEILAND
	Email address	compta1@azae.com
	Phone number	+33760098608
	Organization	GROUPE A2MICILE
	IP address	185.17.241.81

 Signer

Signer

First name	Sarah
Last name	SABIH
ID	fa975a3e-14eb-40ea-89d9-b01d3b07ab94
Email address	sarah.sabih@azae.com
Phone number	+33699921851
IP address	185.17.241.81

Authentication

Mode	sms
OTP code	991730
Authentication validated at	2023-07-05 20:25:50 UTC

Signature

Signature context	Signed via the link sent to the signer's email address
Consent given at	2023-07-05 20:25:54 UTC
Signature process completed at	2023-07-05 20:26:03 UTC

APPROBATION DES COMPTES CHALON SUR SAONE 31 12 2022

ID 2284abdd-57e4-49db-aebf-7e40164a599d

Sending date 2023-07-03 14:02:10 UTC | Expiration date 2024-01-03 22:59:00 UTC

Signed by
Joël CHAULET

✓ Certified by  yousign

GROUPE A2MICILE

Sender

	Type	User
	ID	017c86c6-ca2b-4274-b541-3d918f75f6f2
	First name	Groupe A2MICILE
	Last name	Salomé WEILAND
	Email address	compta1@azae.com
	Phone number	+33760098608
	Organization	GROUPE A2MICILE
	IP address	185.17.241.81

Signer

Signer

First name	Joël
Last name	CHAULET
ID	0b095fc3-0eab-4ab2-9fdb-d90b13172b33
Email address	joel.chaulet@a2micile.com
Phone number	+33689371704
IP address	86.239.84.183

Authentication

Mode	sms
OTP code	090263
Authentication validated at	2023-07-04 07:52:16 UTC

Signature

Signature context	Signed via the link sent to the signer's email address
Consent given at	Signature process completed at
2023-07-04 07:52:18 UTC	2023-07-04 07:52:27 UTC